

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	9
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	30 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

21 Décembre 1882.

### L'AFFAIRE DE ROCHESERVIÈRE.

Voici le discours que M. de Baudry-d'Asson  
devait prononcer avant-hier à la Chambre,  
en interpellant le gouvernement, et que la  
majorité républicaine n'a pas voulu enten-  
dre, ainsi que nous l'avons annoncé hier :

« Messieurs, à la demande de M. le mi-  
nistre de l'intérieur, vous avez mis un in-  
tervalle de cinq semaines entre le dépôt de  
mon interpellation sur l'attentat de la Ro-  
cheservière et sa discussion devant la Cham-  
bre. Me voici au rendez-vous.

C'est une question d'ordre public, et, j'ose  
le dire, d'honneur national que je viens  
soumettre à votre appréciation.

Mais c'est aussi, il faut bien le dire, mes-  
sieurs, une accusation formelle que nous  
avons le devoir de porter à la tribune contre  
l'impéritie et l'imprévoyance du gouverne-  
ment.

Le vol et l'assassinat pénétrèrent dans nos  
mœurs avec des procédés dont la lâcheté le  
disputa à la violence. Partout on n'entend  
parler que de crimes ! Il est temps de venir  
demander à M. le ministre de l'intérieur  
quelles mesures il a prises, et, surtout, quels  
moyens il compte employer désormais pour  
prévenir ces attentats barbares.

La Chambre se souvient que l'honorable  
M. Paul de la Roche Saint-André a été  
l'objet d'une tentative d'assassinat dans la  
commune de Rocheservière (Vendée).

Quelques jours auparavant il recevait la  
lettre anonyme suivante qu'il est bon de  
mettre sous les yeux du pays et de rappeler  
à la Chambre :

« Citoyen de la Roche Saint-André, nous con-  
naissions ton domicile, tes allures légitimistes, tu  
passes pour un chef déterminé. Nous connaissons  
ta bravoure ; tu sauras, citoyen, que ta tête est

mise à prix : le poignard ou la dynamite fera ton  
affaire dans quelques jours.

- » Bande anarchiste de meneurs !
- » Vive le drapeau rouge !
- » Ni Dieu, ni maître !
- » Vive la Commune ! »

L'adresse portait la suscription suivante, avec le  
timbre de Rocheservière :

Citoyen de la Roche Saint-André,  
la Rocheservière  
(Vendée).

Dans les premiers jours de novembre, la  
veille de mon retour à Paris, j'avais le plai-  
sir de voir à Rocheservière même le destina-  
taire de cette criminelle missive. Je pris co-  
pie de cette coupable menace, et nous enga-  
geâmes nos amis et moi M. de la Roche  
Saint-André à porter cette pièce scélérate à  
la connaissance de la gendarmerie de la lo-  
calité.

Etranger à tout sentiment d'intimidation,  
mais ayant pleinement conscience de la res-  
ponsabilité que lui imposaient les circons-  
tances, M. de la Roche Saint-André nous  
dit qu'il avait déjà rempli cette formalité.

Cependant, dans la nuit du 14 au 15 no-  
vembre, j'emprunté, en ce moment, le récit  
de l'Espérance du Peuple :

« M. de la Roche Saint-André fut réveillé dans  
son premier sommeil par le bruit d'un carreau de  
vitre de sa chambre à coucher qui se brisait ; en  
même temps, un projectile, mèche allumée, péné-  
trait dans l'appartement et tombait au pied du lit.  
M. de la Roche Saint-André, avec autant d'énergie  
que de présence d'esprit, saisit la bombe et la re-  
jeta violemment par la fenêtre ; en même temps,  
armant son fusil de chasse, il le déchargea par sa  
fenêtre dans la direction où il entendait fuir les  
assassins.

» Aux détonations de l'arme à feu succédait im-  
médiatement une détonation, celle-là formidable.  
C'était la cartouche de dynamite qui faisait explo-  
sion sur le sol, dans le milieu du jardin où M. de  
la Roche venait de la projeter, sauvant ainsi sa  
maison et lui-même de la plus affreuse destruc-  
tion.

» Pendant ce temps, les malfaiteurs s'enfuyaient  
à la faveur des ténèbres et l'on trouvait cloué sur  
la porte de la maison, dans l'intérieur même de  
l'enclos, le placard suivant encadré de rouge et  
orné de poignards dessinés par une main assez ha-  
bile : « Comité révolutionnaire en permanence  
ici... Ta tête va sauter, citoyen Paul. Elle vaut de  
l'argent. Elle nous sera payée bien plus cher qu'à  
tes calotins, qui vont te mettre dans un trou.

- » Vive la dynamite !
- » Vivo le drapeau rouge !
- » Tu mourras avec Chambor, toi qui l'aimes  
tant. »

Ce n'est donc qu'à son courage, à son  
sangfroid et à sa présence d'esprit que M.  
de la Roche-Saint-André doit aujourd'hui  
son salut.

En présence de cet atroce attentat, nous  
avons le droit et le devoir de demander au  
gouvernement quelles mesures ont été pri-  
ses par ses fonctionnaires pour prévenir  
cette catastrophe.

Il ne suffit pas, messieurs, de déclarer à  
tout propos que l'on répond de l'ordre pu-  
blic et de la sécurité des citoyens : il faut,  
avant tout, aviser au péril, rechercher les  
assassins, les inspireurs et leurs complices,  
prendre enfin toutes les mesures pour  
paralyser leurs infâmes projets.

Messieurs, nos renseignements nous di-  
sent que rien n'a été fait à Rocheservière ;  
vous allez en juger.

Et d'abord, comment se fait-il que la  
gendarmerie de Rocheservière, prévenue  
plusieurs jours à l'avance de la lettre de me-  
nace adressée à M. de la Roche Saint-André,  
n'ait tenu aucun compte de cet avertisse-  
ment ?

Comprend-on qu'elle n'ait fait aucune pa-  
trouille, qu'elle n'ait pris aucune de ces pré-  
cautions par le moyen desquelles on eût  
évidemment pris les coupables sur la fait ?  
On serait vraiment tenté de se demander si  
la gendarmerie n'aurait pas reçu l'ordre de  
ne s'occuper de rien.

N'est-il pas encore plus révoltant de pen-  
ser que M. le procureur de la République ne  
soit descendu sur les lieux que trois jours  
après l'attentat, et, chose étrange ! il était  
accompagné non pas par un juge d'instruc-  
tion, mais par le conseiller général du can-  
ton, remplissant les fonctions de juge de paix.

Mon honorable ami, M. Bourgeois, vous  
disait, il y a trois semaines, répondant à  
M. le ministre de l'intérieur :

« La justice est saisie, dites-vous, M. le  
ministre ; elle va se livrer à une enquête ;  
eh bien, nous ne demandons que cela, mais

nous voulons une enquête sérieuse, complète,  
impartiale. »

Dans une interruption, j'ai cru devoir  
dire : « L'enquête sera républicaine ; c'est  
tout dire ! »

J'ai le regret de vous annoncer, messieurs,  
que j'avais malheureusement raison.

Non ! l'enquête n'a pas été sérieuse et  
complète ; non ! elle n'a pas été impartiale !

Nous sommes en mesure, aujourd'hui,  
de vous le prouver, et nous devons deman-  
der à M. le ministre des explications sur la  
façon scandaleuse avec laquelle ont procédé  
les agents du gouvernement.

Il existe, à Rocheservière, deux camps  
bien distincts : d'un côté, les royalistes ; de  
l'autre, les républicains ; ce sont des répu-  
blicains du lendemain !

Au nombre de ces derniers figure le con-  
seiller général du canton.

M. Nœau a toujours été l'adversaire po-  
litique de M. de la Roche Saint-André et de  
ses amis. De plus, des affaires d'honneur  
ont été plusieurs fois engagées entre ce der-  
nier et plusieurs membres de la famille de  
M. Nœau.

C'était, semble-t-il, le dernier homme à  
choisir pour aider M. le procureur de la Ré-  
publique dans son enquête. M. Nœau devait,  
lui-même, n'est-il pas vrai ? se refuser ab-  
solument à y prendre part.

Or, savez-vous, messieurs, quel a été  
l'aide le plus puissant et le plus ardent du  
procureur du parquet au début de l'enquête  
et, par la suite, de M. le juge d'instruction  
de La Roche-sur-Yon ?

— M. Nœau lui-même !

Dès l'origine, c'est M. Nœau qui accom-  
pagne M. le procureur de la République  
chez M. de la Roche Saint-André. Pendant  
l'interrogatoire, on le voit prenant une part  
active à l'action de la justice : partout M.  
Nœau ! Aujourd'hui même, à Rocheservière,  
il cite, devant lui, les témoins qu'il lui plaît  
de soumettre à un interrogatoire. Ces té-  
moins, désignés à sa fantaisie, se rendent à  
la barre et sont stupéfaits de se trouver en  
présence d'un adversaire notoire et déclaré  
de M. de la Roche Saint-André. Les ques-

1 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## ROSINE LA BLONDE

CONTE DE NOËL.

Nous avons assisté, l'an dernier, à un fait rare  
et charmant qui nous a laissé une impression pro-  
fonde, et que nous demandons, aujourd'hui, la  
permission de raconter à nos lecteurs.

Dans la vallée de Cailly, verdoyante et pittoresque  
région placée comme une oasis entre deux grands  
centres, Rouen et Le Havre, un riche industriel  
épousait, la veille de Noël, une belle fille du pays.

Il y avait foule autour de la mairie de la petite  
commune, foule encore autour de l'église, construc-  
tion du XIV<sup>e</sup> siècle, avec un portail, curieux spéci-  
men de l'architecture à la mode sous Richelieu. Et  
toute cette foule animée, rieuse, endimanchée,  
composée de gros fermiers, de paysans, d'ouvriers  
de usines environnantes, mettait une note éclatante  
sur le paysage dépourvu, sur le ciel grisâtre de  
cette journée d'hiver.

Les voilà ! les voilà !  
Une poussée énorme se produisit, une véritable  
bousculade.

On voulait admirer la toilette de la mariée, sa-  
luer le marié.

Lui, Pierre Yerville, brun, solide, les épaules  
larges, le regard franc, inspirait sans doute une  
sympathie générale, car dès qu'il eut fait dix pas,  
des mains se tendirent vers lui, des cris, des vivats  
éclatèrent avec un entrain fort insoucieux de tout  
cérémonial.

La jeune femme qu'il tenait à son bras présen-  
tait avec lui un frappant contraste. De taille  
moyenne et souple, ses yeux superbes, sans l'ombre  
de tristesse ou de timidité, s'harmonisaient avec  
une chevelure opulente, de ce blond pâle qu'affec-  
tionnait la Titien, lorsqu'il peignait, sous la vapo-  
reuse lumière de Venise, pour Alphonse d'Este ou  
le palais des doges, ses bacchantes et ses déesses.

La longue traîne de satin blanc balayait le che-  
min soigneusement sablé, accrochant au passage  
les flocons de neige que le vent secouait des arbres,  
frôlant, d'une caresse soyeuse, les gros sabots des  
curieux.

— Elle est jolie à croquer, la petite Rosine, se  
disaient deux commères, en se poussant le coude.

— Y a-t-il de l'étoffe à sa robe, hein ?

— Tant mieux, ma foi, elle le mérite, et n'en  
sera pas plus fière pour ça !  
Et celle que l'on appelait la petite Rosine, deve-  
nue depuis une heure M<sup>me</sup> Pierre Yerville, souriait  
gentiment à tous, non d'un sourire banal et con-

train, mais avec aisance, familiarité, en montrant  
ses dents aussi bien rangées que des perles, et  
absolument comme si ces braves gens, en bourge-  
rons ou en blouses de futaine, faisaient partie de  
sa famille.

C'était sa famille en effet, la seule qu'elle eût  
connue, une famille dont elle avait maintes et main-  
tes fois éprouvé la bienveillance lorsque, fillette  
encore, sans mère, sans argent, la jupe trop courte,  
les joues violacées par le froid, on l'invitait, à l'oc-  
casion de la Noël, dans les fermes et les chaumières.

— Passe chez nous, ma Rosine, je te réserve  
quelque chose.

— Eh ! dis donc, la Rosinette, te verra-t-on à la  
veillée ?

— Tu sais, petite, il y a, sur l'âtre, une place  
pour ton sabot.

Et Rosine la blonde, à cette époque de fête,  
courait chez l'un, remerciait l'autre, et grâce à la  
générosité de tous, goûtait un peu, elle, l'abandon-  
née, au superflu des riches.

Mais ce jour-là les choses avaient bien changé.  
Rosine prenait sa revanche des années de pau-  
vreté, en réunissant dans son salon, autour du sapin  
de Noël chargé à rompre, les enfants de la com-  
mune.

Pendant ce temps, dans ses magasins vidés pour  
la circonstance, parés de verdure et de draperie,  
M. Yerville offrait un banquet à ses ouvriers. Un

gars du pays, ce Pierre Yerville, qui, commençant  
par être employé dans cette usine de Cailly, avait,  
d'échelon en échelon, accompli cette rude montée  
de l'être isolé qui, sans autre levier que ses bras et  
son intelligence, d'en bas s'élève au sommet.

L'ancien patron allait mourir ; son fils, à force  
de faire la fête à Paris, venait de le précéder dans  
la tombe. Le négociant, comme un marin désireux  
de ne pas laisser sombrer sa barque, regarda au-  
tour de lui... plus personne parmi les siens... sa  
famille, pareille à un arbre découronné et flétri,  
ne conservait plus ni bourgeon ni sève. Il remarqua  
Pierre et lui céda la maison.

Le jeune homme associa à ses affaires trois  
contre-maîtres, plus riches d'expérience que de  
leurs économies de trente ans, et, avec ces vieux  
pilotes, sûr de franchir les écueils, il marcha à  
grands pas.

Fiers à juste titre de la prospérité croissante de  
la fabrique, ses associés, un jour, l'engagèrent à se  
marier. Ne pouvait-il aspirer à une alliance élevée ?  
Pourquoi n'épouserait-il pas une héritière ?

Pierre, pensif, secoua la tête, avouant, sans  
rougir, qu'il aimait déjà.

— Je parie, dit l'un d'eux, que vous songez à  
mademoiselle Soret : elle a trois cent mille francs  
de dot !

— Non, répondit le jeune patron, celle qui sera  
ma femme est une fille du pays, c'est Rosine...

tions sont naturellement adressées par M. Nœau et recueillies sous ses yeux et sous sa dictée.

Ne m'accorderez-vous pas, messieurs, qu'il y a là quelque chose de choquant, quelque chose de révoltant, au point de vue de l'impartialité ?

Cette enquête n'a pas été plus sérieuse qu'elle n'a été impartiale. Pour l'établir, je serais obligé d'entrer dans des détails que ne comporte ni le respect de moi-même, ni la dignité de la Chambre. Si pourtant vous le désirez, messieurs, je demanderai à M. le président de vouloir bien constituer la Chambre en comité secret.

Je puis donc conclure que ces juges, que mes amis et moi avons demandés loyalement au gouvernement, ces juges que réclamait lui-même M. de la Roche Saint-André, lui ont été refusés.

Est-il admissible, messieurs, j'en appelle à votre bonne foi, que cinq semaines n'aient point suffi au parquet pour statuer sur la question de savoir si M. de la Roche Saint-André doit être considéré comme une victime ou comme un criminel ?

Nous ne sommes pas de ceux, messieurs, et vous le savez bien, qui entendent couvrir les coupables, quels qu'ils soient, et qui veulent les soustraire à la vindicte des lois. Nous ne redoutons nullement la lumière, dût-elle être la condamnation des amis politiques que nous croyons innocents ! Mais nous ne voudrions pas que les instructions de vos enquêtes judiciaires fussent, comme les travaux de votre commission du budget, des opérations mystérieuses, des procédés de « Chambre noire » auxquels nul ne peut être initié s'il n'est républicain !

Est-il admissible, par exemple, que M. Bourgeois, le député de la circonscription, que celui de vos collègues qui vous parle, que MM. de Badereau et Jules Brisson et leurs amis communs, n'aient pas été cités devant le juge d'instruction ?

La vérité dans tout ceci, le gouvernement n'osera pas me contredire, c'est qu'au lieu de chercher à savoir quel était le vagabond qui passait, le lendemain de l'explosion, tout couvert de sang, dans Rocheservière, au lieu de prendre des renseignements sur les rôdeurs qui avaient antérieurement proféré des menaces de mort contre certains habitants de Rocheservière et des environs, la vérité c'est que l'on a besoin d'un complot. Aujourd'hui, on en voit partout des complots ! Il y a celui de l'*Intransigeant* qui dénonce chaque jour à la justice les cléricaux et les royalistes ; il y a celui du *Voltaire* qui met en scène les hommes les plus connus par leur attachement au Roi et par l'horreur intelligente et légitime qu'ils professent pour la République.

Il y a le complot Camponon, les complots Chanzy, Léon Say, de Galliffet et je ne sais quels autres encore !

Il fallait bien que la Vendée eût aussi son complot ! Et, celui-là, c'est le gouvernement, qui, dans sa vigilance, s'est chargé de le découvrir.

Il commence, paraît-il, au banquet de Challans, pour se continuer par la réunion des Lucs, la chasse de la Malicollière, et il

— Rosine la blonde ?

— L'orpheline élevée par la mère Loisel ?

Ces exclamations se croisaient, et ahuris, les bras au plafond, le trio se lamentait :

L'un d'eux, l'homme d'esprit de la bande, se zavira :

— Eh bien, après ? fit-il, Pierre n'est-il pas libre d'agir à sa guise, et de préférer le bonheur à l'ambition ? Rosine est une fleur du terroir, une plante de notre vallée. Tous ici connaissons sa vie, pour ainsi dire heure par heure, et tous savent aussi qu'elle n'a au front d'autre tache que sa naissance, si toutefois cela est une tache dont on puisse la rendre responsable. Dix ans étoile de notre école mutuelle, ne vient-elle pas de passer brillamment sous-maitresse ? Quoi de si extraordinaire qu'un honnête homme, aille demander la main d'une belle et honnête fille ?

Sans doute Pierre Yerville ne trouva rien d'étonnant à cette démarche, car deux mois plus tard il épousait bravement, aux applaudissements de la commune, Rosine la blonde.

(La fin à demain.)

MARIE DE BESNERAY.

## Maximes et Pensées.

Qui veille sévèrement sur sa parole, veille sur sa pensée ; qui veille sur sa pensée, veille sur ses affections ; et qui veille ainsi, gouverne bien sa personne.

SAINTE-MARTIN.

éclate, enfin, à Rocheservière, par le fait de M. de la Roche Saint-André se dynamitant lui-même !

Le vrai complot, messieurs, le seul, le bon, je vais en toute franchise vous le révéler ! J'en fais partie, j'en suis l'un des plus ardents affiliés. Il se résume à ceci : Vous laissez abuser du pouvoir pour vous décrier et vous déconsidérer devant le pays ; notre conspiration consiste à vous laisser vous manger les uns les autres ! Et grâce à Dieu, messieurs, je constate que ce complot sera bientôt couronné d'un plein succès.

Mais assez d'ironie ! Je vous le demande, messieurs, ne faut-il pas, plutôt, regarder cette affaire de Rocheservière comme une des péripéties de ce drame obscur, qui commence à Montceau-les-Mines pour se dérouler à Lyon, à Saint-Etienne, à Bourges, à Moulins, à Reims, à Toulouse, à Marseille, à Lille, et dans cent autres endroits, où des mains restées inconnues ont joué librement des placards menaçants et des bombes meurtrières ?

Un système d'intimidation a été mis en œuvre depuis trois mois, sur tous les points de la France.

Voilà le fait indéniable.

Par qui, et dans quels intérêts coupables ?

C'est ici, messieurs, que le mystère commence et que s'affirme la responsabilité du gouvernement, car si les criminels peuvent, partout, tenir le pays en alarmes, et si les auteurs de ces misérables manœuvres restent insaisissables, nous avons bien le droit de déclarer que les pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur des devoirs qu'ils ont assumés.

Oui ! il se produit ce fait inouï, que les attentats se commettent audacieusement, à la date et à l'heure indiquées effrontément par des malfaiteurs, et que, je le répète, les pouvoirs publics ne savent rien empêcher, rien réprimer.

Sur cinquante méfaits commis depuis deux mois, trois seulement ont été punis. Où sont les détresseurs des grands chemins, les voleurs sacrilèges des églises, les briseurs de croix, les bandits qui ont emporté les trésors de Saint-Denis ?

À ces questions que se pose l'opinion, la réponse est presque toujours : les coupables sont insaisissables.

C'est une situation indigne d'un pays civilisé, et c'est pour un gouvernement qui ne peut y remédier une flétrissure, une condamnation.

Les honnêtes gens en sont-ils déjà réduits, messieurs, à ne pouvoir plus compter que sur eux-mêmes, pour se protéger et se défendre contre les pires scélérats ?

Jusqu'ici, les défenseurs officieux du gouvernement ont essayé de dissimuler par des plaisanteries l'horreur de la crise que nous traversons. Quand une croix de mission ou une chapelle sautent sous une explosion, ils disent : C'est le curé qui a fait le coup ! Quand un honorable citoyen manque d'être assassiné, ils clament en chœur : C'est le Monsieur qui a voulu se rendre intéressant ou faire une manifestation dans l'intérêt de sa cause et de son parti !

Il faut en finir, monsieur le ministre, avec ces procédés honteux.

Au nom de la dignité nationale, au nom de la paix publique, au nom de l'ordre et des lois qui nous protègent, je vous le déclare loyalement, monsieur le ministre, ce ne sont pas de vaines paroles que nous attendons du gouvernement, mais bien des actes formels, des garanties efficaces. Il faut, messieurs, que nous sachions tous si le gouvernement de la République est en état de défendre les honnêtes gens contre les misérables qui se couvrent de son drapeau et qui s'en font les champions sanguinaires contre ses adversaires politiques.

Une fois déjà, la magistrature a suspendu le cours de la justice sous ce prétexte vrai ou faux qu'elle ne se sentait pas suffisamment protégée pour délibérer en paix et prononcer sa sentence avec l'indépendance nécessaire.

En sommes-nous donc tombés dans cet état odieux et intolérable où l'autorité désarmerait devant le crime et où toutes les audaces seraient permises aux assassins contre la société ?

Ne l'oubliez pas, messieurs, les horreurs de 93 ont commencé par les atrocités isolées des démolisseurs, des incendiaires, des pillards et des assassins de 89 et de 90.

Je vous le jure, messieurs, nous ne nous laisserons pas acculer au rôle de victimes.

Oui ou non, monsieur le ministre, êtes-

vous de force à préserver notre pays des meurtriers qui ont introduit chez nous les mœurs exécrables des nihilistes de l'empire moscovite ? »

## Chronique générale.

L'AGONIE. — On lit dans l'*Evénement*, journal républicain :

« Partout, nous perdons du terrain. Notre commerce fuit, notre industrie périclite et d'autres s'emparent de tout ce qui nous échappe. Ce n'est pas encore la mort, mais C'EST L'AGONIE. »

Celui qu'on appelle le prince Krapotkine vient d'adresser une lettre au ministre de l'intérieur dans laquelle il se plaint violemment que son habitation à Thonon ait été l'objet d'une perquisition de la part des agents du gouvernement français.

Il déclare que si pareille chose se répétait « il ferait respecter son domicile par les moyens qu'il a à sa disposition. »

Le ministre de l'intérieur, qui est allé avant-hier soir visiter M. Gambetta, et qui a pu pénétrer jusqu'à lui, malgré la sévère consigne des médecins, aurait dit hier matin à quelques intimes que la situation de leur ami commun lui avait semblé plus inquiétante qu'on ne l'avait supposé.

Les docteurs Lannelongue et Sirdey ont été mandés d'urgence hier matin à Ville-d'Avray auprès de M. Gambetta dont les accès de fièvre ont repris avec plus d'intensité.

Sans qu'il paraisse y avoir un danger absolu, l'état du malade est néanmoins assez grave.

Affaire de l'Union Générale. — Condamnation de MM. Bontoux et Feder. — La huitième chambre correctionnelle vient de prononcer son jugement dans l'affaire Bontoux et Feder.

Les deux prévenus sont condamnés au maximum de la peine :

Cinq ans de prison et trois mille francs d'amende chacun.

Les considérants, rédigés avec le plus grand soin, sont d'une extrême sévérité. Ils ne tiennent pas moins de trente-quatre feuillets. La lecture a duré trois quarts d'heure. M. Feder était seul présent.

Le procès de Montceau-les-Mines. — On télégraphie de Riom, 20 décembre :

« Le procureur général prononce un réquisitoire très-énergique, et établit complètement les faits qu'il condamne avec vigueur. »

« La révolte est d'autant plus injustifiable, que M. Chagot a été plus libéral. »

« Le procureur général prouve l'existence de la Bande Noire et donne les détails complets des initiations. »

On signale jusqu'à ce moment quatorze morts à la suite de la terrible catastrophe du Mont-Valérien.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 décembre.

La Bourse est bonne, l'avance d'hier se maintient ; l'emportement qui avait signalé la fin de la séance précédente s'est modéré, et cela n'est pas un mal. Il faut espérer que le mouvement actuel va être le signal d'une reprise sérieuse des affaires et que la fin du dernier trimestre de 1882 montrera un terme aux entreprises qu'elles soient des baissiers.

Le 3 0/0 resté à 79.25 s'avance à 79.35 ; l'amortissable de 80.45 a touché le cours de 80.70 ; la rente 5 0/0, très-ferme, a brusquement monté de 18 centimes à 114.75.

Les valeurs se ressentent assez heureusement du raffermissement qui se produit dans l'attitude de nos rentes, presque toutes ont repris et quelques-unes dans des proportions notables.

La Banque de France cote 5,400 et 5,405.

Hausse de 15 fr. sur la Banque de Paris à 1,040, puis enfin à 1,050.

Le Crédit Foncier par sa fermeté prouve qu'il est à l'abri de toutes les attaques, si passionnées et si personnelles qu'elles soient.

En effet, de 1,315 on atteint 1,320.

Les Magasins d'Algérie continuent à avoir une bonne attitude à 845.

Le Lyonnais s'avance à 550.

Sur la Banque Centrale de Crédit, les achats

sont peu importants ; c'est une valeur qui se recommande à l'attention des capitalistes sérieux.

La Banque Nationale fléchit sans discontinuer, on offre à 295. Ou sont les cours d'autrefois, 700 et 750 ?

Le Suez conserve son prix, 2,270, cependant il est encore bien cher si l'on considère que l'abaissement des tarifs est prochain.

Les chemins sont un peu meilleurs : Lyon, 1,575 ; Midi 1,175 ; Orléans, 1,250.

## Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a décidé que les engagés conditionnels de l'appel 1881, retenus au corps une deuxième année pour insuffisance d'instruction, pourront être envoyés en congé, s'ils obtiennent au moins la note assez bien, à la suite d'un nouvel examen qu'ils seront autorisés à subir sur l'ensemble des connaissances comprises dans le programme d'études, à l'expiration de l'un des trimestres de cette seconde année de service. Il est entendu, d'ailleurs, que les engagés conditionnels dont la conduite aurait été mauvaise ne seront pas admis à bénéficier de cette mesure bienveillante.

## ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT.

Le ministre de la guerre vient de décider que M. le général Boulanger se rendrait, dans le courant du mois de janvier, à l'École de Saint-Maixent. Il y séjournera le temps nécessaire pour se rendre compte de l'état de l'instruction, de la marche qui lui a été imprimée, de l'installation des élèves, des professeurs et des instructeurs.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Jusqu'à ce moment, l'hiver de 1882 offre un singulier contraste avec celui de 1879. Nous n'avons plus à compter les jours de pluie, tellement ils ont été nombreux ; la température, d'une extrême mobilité, ne s'est pas sensiblement abaissée, et c'est à peine si le thermomètre est descendu au-dessous de zéro.

Il y a trois ans, à l'époque où nous sommes, la saison des frimas faisait déjà sentir ses rigueurs depuis plus d'un mois, et chaque jour avait apporté : tempêtes, neiges abondantes, pluies glaciales, grésil, verglas, fortes gelées. Les nuits des 17, 18 et 23 décembre furent marquées à Saumur par 15 et 17 degrés de froid. Pendant le jour, le thermomètre se tenait encore de 40 à 42 degrés. Depuis le 15 ou le 16, et jusqu'à la fin du mois, tout le monde se fit un plaisir de marcher sur notre fleuve glacé. La Loire fut surtout envahie par la foule les 20, 21, 25 (jour de Noël) et dimanche 28, pour la clôture de ce divertissement nouveau pour notre génération.

Puis vint la débâcle partielle du 7 janvier, précédant la banquise célèbre qui attire tant d'étrangers à Saumur. Ce fut pendant cette période mémorable — trois longues semaines ! — que nos ingénieurs firent sans cesse parler la dynamite, dont les détonations multipliées offraient le simulacre d'une ville assiégée. Ce terrible agent destructeur s'est pour ainsi dire vulgarisé parmi nous. Hélas ! il ne devait pas tarder à acquérir une bien triste renommée. On sait quel rôle effroyable on a fait jouer à la dynamite dans ces derniers temps. Plût au ciel qu'elle n'eût jamais fait sauter que des blocs de glace, comme dans l'embâcle de Saumur.

Une nouveauté qui fait beaucoup gloire se passe en ce moment à l'Hospice de Saumur.

On se rappelle la guerre acharnée que la commission hospitalière a faite aux deux religieuses de Sainte-Anne qui s'occupaient de la pharmacie depuis un temps infini, tous les jours à leur plus grande gloire et à la parfaite satisfaction des malades et des docteurs. Mais, malgré tout, elles n'étaient plus de mise, ou n'en voulait plus. Des femmes, disait-on, ne pouvaient rester dans de telles fonctions.

On les a remplacées : par un chef pharmacien qui palpe 4,000 fr. et fait son apparition chaque jour ; par un second qui met la main à la pâte sous la responsabilité du pharmacien ; il émarge aussi au budget, est nourri

et logé dans l'établissement. Ces deux employés coûtent bien le double de ce que coûtent les religieuses, mais c'est un détail. Ce système cependant doit présenter quelque inconvénient, car la commission vient d'admettre un aide en jupons à l'aide-pharmacien.

C'est une jeune demoiselle qui ne compte guère plus de vingt-huit printemps. Vive et alerte, elle suit les deux jeunes docteurs de l'Hospice dans les divers services, ausculte sous leur direction les malades, tient le cahier de visites, inscrit les prescriptions, rentre à l'officine, prépare les médicaments, puis repasse dans les salles pour la distribution des potions.

Le pauvre « pharmacien » est tout-à-fait en second ordre.

Cette innovation a causé une vive sensation et a été jugée comme un nouveau pas dans la laïcisation de l'Hospice.

C'est bien en effet vraisemblable. L'élève féminin doit poursuivre un but, et l'administration ne s'expose point sans raison à un certain ridicule en admettant aujourd'hui dans un service une femme jeune après en avoir chassé deux qui avaient fait leurs preuves. C'est donc en vue de l'avenir.

Il y a quelques semaines, l'administration s'est trouvée dans un cruel embarras. Son pharmacien interne, étant de la classe 1882, devait rejoindre son régiment; il était à la veille de recevoir sa feuille de route et il n'était pas encore remplacé.

Pourquoi les administrateurs ne se sont-ils pas adressés directement au ministre de la guerre? Ils auraient peut-être obtenu que ce conscript fit son service militaire à l'Hospice civil de Saumur. On eût pu juger par cette simple démarche s'ils avaient le bras long.

Mais non; ils se sont trouvés en grande perplexité: le pharmacien chef consentirait bien à toucher ses 4,000 fr., mais sans trop de force, il n'en serait plus; il préférerait donner sa démission. Les jeunes docteurs entrevoient que leurs visites n'avaient plus de raison d'être, si leurs prescriptions ne pouvaient être exécutées laiquement. Et ils étaient, *spso facto*, forcés de se retirer. *In petto*, ils considéraient peut-être cette circonstance comme une bonne fortune pour sortir du guépier dans lequel ils se sont si maladroitement fourrés.

En somme, tout l'équilibre administratif pouvait être perdu; cette situation, nullement rassurante pour les malades, était loin d'être gaie pour l'administration, qui s'est tant et si bien démenée, qu'à la fin elle a déniché un nouveau pharmacien.

Sauvés, mon Dieu, sauvés! s'écrièrent les administrateurs; encore une épine d'arrachée. Tout va rester en place. Mais, pour l'un d'eux, l'avenir est incertain, l'homme est inconstant, si notre pharmacien allait nous échapper un beau matin?

Cette pensée lugubre jeta un froid glacial dans le cénacle; les fronts se rembrunirent, et les membres de la commission se séparèrent en proie à une vive inquiétude. La nuit suivante, parait-il, plusieurs en eurent le cauchemar.

Mais une fée bienfaisante eut pitié de ces faibles mortels et leur envoya un secours sur lequel ils ne pouvaient compter.

C'est la jeune fille en question. Heureusement douée, déjà munie, du diplôme de bachelier ès-sciences, elle vise au diplôme de pharmacie et poursuivrait même celui de docteur en médecine.

Dans un transport d'allégresse, d'une voix convaincue et rassurée, l'un des administrateurs se serait écrié: « Chers collègues, ce n'est pas sans raison que nous devons toujours compter sur la science. La science seule et l'amour qu'elle inspire doivent nous tirer d'embarras. Grâce à cette jeune fille, nous pouvons dormir en paix. Notre Hospice va jouir désormais d'un bonheur sans fin. C'est une envoyée des dieux. Ouvrons-lui nos portes, favorisons sa noble passion pour la science; nous nous en trouverons bien un jour. »

Il dit; et depuis lors il n'y eut plus de mystère pour l'envoyée de l'Olympe.

La compagnie du pharmacien n° 2 trouve près de celui-ci un guide sûr dans l'étude de la chimie, et les deux jeunes docteurs l'initient consciencieusement aux misères physiques de la nature humaine et aux ressources de la science pour les combattre.

L'élève s'adonne à cette étude ingrate avec toute l'ardeur d'une néophyte. Le matin est consacré aux cours pratiques, dans

les salles; après midi, elle rentre dans ses foyers et médite sur les vertus de l'ellébore, de la moutarde et autres plantes mirifiques dont elle a fait l'application quelques heures auparavant.

Rien ne dit qu'un jour elle ne soit pas appelée à former des élèves laïques pour les hôpitaux. En attendant, elle est dans le service qu'on a retiré aux Sœurs.

A la suite de la visite de l'armement des corps de troupe stationnés à l'intérieur et en Algérie en 1882, soixante-quatre corps ou portions de corps ont été signalés par les soins apportés à l'entretien et à la conservation de leur armement.

Sur la liste de ces corps ou portions de corps, nous remarquons:

Le 32<sup>e</sup> de ligne (4<sup>e</sup> bataillon), le 66<sup>e</sup> de ligne (3<sup>e</sup> bataillon) et le 135<sup>e</sup> (3<sup>e</sup> bataillon).

Soixante-neuf officiers d'armement ont été désignés, d'une manière particulière, pour le zèle avec lequel ils ont rempli leurs fonctions.

Parmi les noms de ces officiers, nous trouvons celui de M. Larrivé, de l'École de cavalerie de Saumur.

M. Fenet, juge d'instruction au tribunal d'Angers, est nommé président du tribunal de Niort.

#### THÉÂTRE D'ANGERS.

La constitution définitive de la nouvelle direction a dû se terminer lundi. C'est M. Gustave Lelong qui prend la direction; il est commandité par un groupe de souscripteurs au nombre desquels figurent, pour une grosse part, les organisateurs de l'Association artistique.

Les artistes ne sont donc pas en société, comme on l'a dit. La troupe d'opéra va être prochainement reconstituée. Avant-hier soir, une dépêche annonçait l'engagement de M<sup>lle</sup> Seveste, chanteuse légère, qui a chanté à l'Opéra-Comique. Un ténor est engagé: c'est M. Ferrières, qui était l'année dernière à Amiens.

La direction n'a pas cru devoir remplacer M. Chopin, première basse. M. Isaac, seconde basse, chantera les rôles d'opéra-comique qu'il a déjà chantés, et on compte engager un artiste en représentation pour le grand opéra.

Il n'est pas probable que les représentations d'opéra-comique puissent reprendre avant la semaine prochaine.

Aujourd'hui jeudi, on donne une seconde représentation de *Niniche*, qui a obtenu lundi soir un véritable succès de fou rire. M<sup>lle</sup> Marie Soll a très-bien joué le rôle de Niniche, et bien qu'atteinte d'un enrouement qui la gênait visiblement pour ses couplets, elle a su se faire applaudir. M<sup>lle</sup> Canterelle, M. Labranche et M. Lamy ont également été très-amusants.

On pense, bien que la pièce ne soit pas encore sue, pouvoir donner samedi la *Fille de Madame Angot*. On chauffe les répétitions. Chacun est à son poste et travaille ferme, et cela se comprend: après l'alerte de ces derniers jours, tout le monde a à cœur de faire marcher l'entreprise, pour terminer avantageusement la saison. (Courrier d'Angers.)

Le Journal de Maine-et-Loire parle en ces termes de la représentation à Angers de *Niniche*, dont nous avons eu la primeur lundi à Saumur:

« La direction de M. Gustave Lelong nous offrait mardi la première de *Niniche*. C'est un succès à l'avoir de la troupe de comédie, et les spectateurs qui ont déjà vu la pièce, — jouée, comme on sait, à Angers par des artistes parisiens en passage, — ont été fort satisfaits de l'interprétation nouvelle. M<sup>lle</sup> Marie Soll, pleine de gentillesse dans le double rôle de la comtesse Corniska et Niniche, a mérité les bravos, tant comme comédienne que dans la partie chantée qu'elle a traduite avec le talent de diction qu'on lui connaît. M. Lamy (Grégoire) et Labranche (le comte) ont été vraiment désopilants; et M. Leprieu nous a présenté un vicomte Anatole plein de fantaisie. Bonne mention aussi à la duègne, M<sup>lle</sup> Canterelle. Tout le reste à l'avenant. »

Le spectacle finissait par une reprise de *Bonsoir monsieur Pantalon*, fort bien chantée, ma foi. Il serait à désirer que la nouvelle administration pût nous monter quelques-uns de ces jolis ouvrages, tels que

Maitre Pathelin, Le Mariage aux Lanternes, Les Charbonniers, etc., qui seraient très-goûtés des amateurs. »

#### LE MANS.

Il y a discorde au sein de l'harmonie municipale du Mans; nous voulons dire que M. Fabre, l'habile chef de la musique du Mans, est en lutte avec la commission administrative.

M. Fabre se plaint « de fausses accusations » portées contre lui, la commission se plaint d'avoir été « publiquement insultée » par M. Fabre. Bref, M. Fabre a refusé d'assister aux répétitions jusqu'à ce que satisfaction lui fût donnée, et la commission l'a suspendu de ses fonctions, avec privation de traitement, pendant un mois, tout comme un préfet suspend un maire.

Dernièrement, nous rapportions que M. Fabre, ayant dédié une marche à S. M. le Czar, en avait reçu un gracieux présent. Est-ce que ceci aurait quelque rapport avec cela?

#### NANTES.

On lit dans l'Espérance du Peuple:

« Notre population vient d'être attristée par un douloureux événement. »

« M. Cormerais, négociant en vins, fait construire dans la rue des Coulées une maison d'habitation et de vastes magasins; la maçonnerie venait d'être terminée, lorsque ce matin, à 44 heures et quart, les murs intérieurs cédèrent, entraînant cinq ouvriers maçons. »

« A la première nouvelle de l'accident, de prompts secours furent organisés, on procéda au déblaiement, et quatre des victimes furent trouvées. Un des ouvriers était mort et trois assez grièvement blessés. L'un de ces derniers a été transporté à l'hôpital, les deux autres se sont fait conduire à leur domicile. »

« Un des ouvriers reste encore sous les décombres; au moment où nous écrivons ces lignes, le déblaiement se poursuit avec une activité anxieuse; mais il est à craindre qu'on ne trouve qu'un cadavre. »

« Tout porte à croire que l'accident est dû aux pluies torrentielles que nous subissons; sous l'influence de l'humidité persistante, la chaux et les matériaux qu'elle doit relier ne peuvent avoir aucune cohésion, et tout s'est effondré. »

« Les ouvriers victimes de l'accident sont pères de famille; leur travail constituait l'unique ressource de leurs femmes et de leurs enfants. »

« Ceux qui seront assez heureux pour survivre, resteront probablement de longs jours sans pouvoir gagner de nouveau le pain nécessaire à leurs familles. »

« Mais, dès à présent, une famille est privée de son chef et une autre attend avec anxiété quel sera son sort. »

« Voilà de nouvelles misères à secourir; la charité de nos concitoyens ne leur fera pas défaut. »

On écrit de l'arrondissement de Civray au Courrier de la Vienne:

« Si depuis quelque temps on s'évertue à crier contre les institutions congréganistes, il n'en est pas moins vrai que bon nombre d'instituteurs laïques font merveille, témoin celui d'une commune de notre arrondissement, qui, après s'être fait le dénonciateur du maire, se croit sans doute autorisé à frapper cruellement les enfants de l'école. C'est ainsi qu'un de ses élèves a reçu sur la figure des coups de baguette qui l'ont blessé en plusieurs endroits. Peu s'en est fallu que l'œil n'ait été atteint. Pour empêcher l'enfant de parler, le maître lui a donné cent bons points! »

« Ce n'est pas le seul fait qu'on ait à relever contre cet instituteur. Il aurait l'habitude de traiter ses élèves avec brutalité. Si un congréganiste avait usé de pareils procédés, il y a longtemps qu'il aurait été l'objet de toutes les rigueurs de l'autorité supérieure; mais notre personnage semble jouir de la plus large impunité. On dit qu'il a été un des agents les plus actifs de M. Merceron (le candidat républicain à la députation). »

Dimanche ont eu lieu les élections municipales du Blanc (Indre).

Sur 4,600 électeurs, 473 seulement ont pris part au vote.

Un des conseillers a été élu par 455 voix.

Celui qui a obtenu le plus de voix, M. Maris, compte 246 suffrages.

Les pièces d'argent suisses ne sont pas rares, mais on n'a jamais vu de pièces d'or. Une raison qui dispense d'en donner d'autres, est que la pièce d'or suisse n'existe pas. Ce n'est qu'à dater du 4<sup>e</sup> janvier prochain que seront mises en circulation des pièces d'or de 20 fr. à l'effigie de la Confédération.

Le gouvernement fédéral a été amené à prendre cette décision par le fait que la convention monétaire internationale exige que la Suisse prenne sa part des frais résultant de la frappe et de l'usure de l'or, et, en second lieu, par le fait que plus des deux tiers de 47 millions de francs dont se compose la réserve des banques d'émission suisses sont en or, dont pas une pièce ne sort de la Monnaie fédérale.

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(6<sup>e</sup> ANNÉE)

Subventionnée par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, par le Conseil Général de Maine-et-Loire et le Conseil Municipal d'Angers.

DIMANCHE 24 DÉCEMBRE 1882

à 1 heure 1/2 très-précise.

#### 157<sup>e</sup> CONCERT POPULAIRE

10<sup>e</sup> DE L'ABONNEMENT

#### Programme.

1<sup>o</sup> Symphonie en si bémol (32) (Haydn). Largo. — Allegro vivace. — Adagio. — Menuetto. — Finale.

2<sup>o</sup> Danse des Prêtresses de Dagon (G. Saint-Saëns). — (Samson et Dalila).

3<sup>o</sup> Marche à la Hongroise (Schubert).

4<sup>o</sup> Tarentelle (Raff). (Redemandée).

5<sup>o</sup> SCÈNES ALSACIENNES (J. Massenet). (Souvenirs Alsace!). Avec les tambours et clairons du 135<sup>e</sup> de Ligne. — 1. Dimanche matin. — 2. Au Cabaret. — 3. Sous les Tilleuls (Clarinete solo, M. Molé). — (Violoncelle solo, M. Weber). — 4. Dimanche soir. (1<sup>re</sup> audition).

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong.

On est instamment prié de ne pas entrer pendant l'exécution des morceaux.

L'Association artistique, reconnaissante de l'appui qui lui est apporté par ses abonnés, est heureuse de pouvoir leur offrir, lundi 25 décembre, un Grand FESTIVAL donné en l'honneur de M. Henry LITOLFF, compositeur, avec le concours de M<sup>lle</sup> Lucie HARRIA, cantatrice, M. E. BROUSTET, compositeur, chef d'orchestre des Grands-Concerts du cirque des Champs-Élysées, à Paris, et M. G. CHEVALLIER, ténor angevin. Nous publierons le programme.

#### SOCIÉTÉ NOUVELLE

DE BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — Capital: 20 millions.

Siège social: 82, rue de Châteaudun, Paris

#### BONS A ÉCHÉANCE FIXE:

Bons à 3 ans et au-dessus	6 1/2 0/0
Bons à 2 ans	6 1/4 0/0
Bons à 1 an	6 0/0
Bons à 6 mois	4 0/0

#### Intérêt payable

Tous les trois mois, au porteur, sur présentation de coupons à détacher du titre.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

#### REVALESCIERE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

**LES ALMANACHS POUR 1883.**

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée, l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur*, de *l'Atelier*, du *Soldat*, du *Marin* et du *Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstemberg.

**L'ATELIER. — LE LABOUREUR. — LE SOLDAT. — LE MARIN**, 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

**LE COIN DU FEU**, 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine 4 fr. 60 c. par la poste.

**ÉTRENNES MUSICALES 1883**

**ŒUVRES CÉLÈBRES DE JULES KLEIN**

Les plus Grands Succès du Piano

**VIERGE DE RAPHAËL** Valse nouvelle (grand succès). **ROYAL-CAPRICE**, Gavotte Louis XV.

**VALES POUR PIANO**: Parfums capiteux. — Au Pays Bleu. — Neige et Volcan. — Fruits au Champagne. — Lèvres de Feu. — Cuir de Russie. — Cerises Pompadour. — Petits Soupers. — M<sup>me</sup> Printemps. — Pazza d'Amore. — Patte de Velours. — Larmes de Crocodile. — Pommes des Voisins.

**POLKAS**: Coup de Canif. Tête de Linotte. Cœur d'Artichaut. Peau de Satin. Truite aux Perles. France Adorée, Marche Nationale. Radis Roses, Mazurka.

**Jules-Klein-Quadrille** (très-dansant).

**VALES CHANTÉES**: Parfums Capiteux. Fraises au Champagne. Pazza. Cerises Pompadour. Larmes de Crocodile.

**MÉLODIES**: Rayons Perdus. Soupir et Baiser. Barcarolle du Lac. Editions originales, simplifiées, à 4 mains.

Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6. Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Editions de luxe illustrées par CHATINIERE.)

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>,  
rue Jacob, 56, A PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

**PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS**:

1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**Attention!**

**L'ALMANACH D'ARLEQUIN**

Est une des meilleures publications pour la propagande. Il se recommande par le choix et la correction de ses textes, ainsi que par ses nombreuses gravures. Chaque page est illustrée. La couverture est coloriée et produit un effet charmant. Son prix — 20 centimes (25 centimes de toutes les bourses, pour un exemplaire. 38 exemplaires par la poste) 15 fr. le cent. 125 fr. le mille.

Plusieurs personnes de la même localité se réunissent et demandent par quantité afin de bénéficier des remises.

Prière de ne plus mettre aucun retard dans les commandes de l'Almanach d'Arlequin.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spécialistes, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. Maladies de la peau et du cuir chevelu, leigues, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 DÉCEMBRE 1882.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	79 50	79 30	Est	715	715	Obligat. foncières 1879 3 %	432	430	Est	360	359
3 % amortissable	80 60	80 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1570	1565	Est	360	359	Midl	366	365
4 1/2 %	108 60	108 75	Midl	1175	1170	Midl	366	365	Nord	372	371 75
5 %	114 80	114 75	Nord	1885	1890	Nord	372	371 75	Orléans	373	373
Obligations du Trésor	509 50	510	Orléans	1250	1245	Orléans	373	373	Ouest	369	369 50
Obligations du Trésor nouvelles	498	502	Ouest	777 50	770	Ouest	369	369 50	Paris-Lyon-Méditerranée	372	372
Bons de liq. départementaux	529	529	Compagnie parisienne du Gaz	1550	1555	Paris-Lyon-Méditerranée	372	372	Paris-Bourbonnais	368	369
Banque de France	5400	5400	Canal de Suez	2285	2265	Paris-Bourbonnais	368	369	Canal de Suez	550	550
Comptoir d'escompte	1000	995	C. gén. Transatlantique	495	430	Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	240			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1320	1310			Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	240				
Crédit de France	92 50	100			Bons de liq. Ville de Paris	520	519				
Crédit mobilier	380	360			Obligations communales 1879	432	430				

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Été)				Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR						
Heure	Service	Arrivée	Notes	Matin	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.															
6	45 — matin (s'arrête à la Poissonnière)															
8	56 — matin, omnibus-mixte.															
1	35 — soir.															
7	32 — express.															
3	15 — omnibus.															
10	36 — (s'arrête à Angers).															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR						
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.															
8	31 — omnibus.															
9	37 — express.															
12	48 — soir, omnibus-mixte.															
4	44 —															
10	24 — express-poste.															
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.						

Étude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

**A VENDRE OU A LOUER PROPRIÉTÉ**

DE PRODUIT ET D'AGREMENT  
Petite maison de maître, maison de ferme, terre, vigne, bois, contenant 12 hectares 50 ares, joignant une route.  
S'adresser audit notaire.

**A VENDRE MAISON**

Sur le Coteau de Montsoreau  
Beau point de vue.  
S'adresser à M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevrault. (706)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1883,  
**UNE BELLE MAISON**

Située à Brézé,  
Actuellement occupée par M. LACOMTE, notaire.

Cour, servitudes et jardin bien arborés.  
S'adresser à M. GAUTIER, propriétaire à Brézé. (650)

Étude de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

**A VENDRE A L'AMIABLE, LA MÉTAIRIE**

DE LA **BROSSE-D'ENFER**  
Située commune de Saint-Pierre-à-Champs et Passavant,  
Contenant 41 hectares.  
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit notaire.

**A VENDRE UN JOLI PLANT**

De **PEUPLIERS SUISSES**  
S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

**A VENDRE D'OCCASION**

Un joli **panier-duc** et une paire de **harnais**.  
S'adresser au bureau du journal.

ON DÉSIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1883,  
**UN LOGEMENT**  
Rue du Portail-Louis, 23,  
Occupé actuellement par M. Baudu, marchand tailleur.  
S'adresser à M. PICHARD, même maison. (690)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine  
**MAISON**  
Située rue Saint-Jean, n<sup>os</sup> 38 et 40,  
Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage;  
Actuellement occupée par M<sup>mes</sup> Darville, marchandes de fleurs, et M<sup>lle</sup> Buron, marchande de lingerie.  
S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

**LA Régisse Sanguinède GUÉRIT**  
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac et facilite la Digestion.  
0<sup>fr</sup>75 dans toutes Pharmacies.

Saumur, imprimerie P. GODET.

LE PLUS BEAU, LE PLUS UTILE, LE PLUS AGRÉABLE

**CADEAU**

POUR UNE DAME OU UNE JEUNE PERSONNE

C'est un abonnement à la Femme et la Famille, Journal des Jeunes Personnes

CINQUANTIÈME ANNÉE  
Sous la direction de M<sup>lle</sup> JULIE GOURAUD

Littérature. — M<sup>mes</sup> et M<sup>lle</sup> Julie Gouraud, Julie Lavergne, de Stolz, Jean Lander, Sazerac de Forges, Henri Beaulieu, J. d'Engreval, Barbe, Colomb, Pauline de Thibert, Lérida-Geoffroy, Valentine Vattier, Langlois, Lucile des Ages, etc., etc. — Modes et Travaux. — M<sup>me</sup> Agnès Verboom, baronne de Sparre, Angèle et Sarah Cretté.

ÉDITIONS DIVERSES  
Mensuelle sans annexes: 6 fr. — Union postale: 7 fr. — LA MÈRE, avec annexes et gravures: 12 fr. — Union postale, 14 fr.  
Bi-Mensuelle, sans annexes: 10 fr. — Union postale, 12 fr. — LA MÈRE, avec annexes et gravures: 18 fr. — Union postale, 20 fr.

PRIMES POUR L'ANNÉE 1883  
1<sup>o</sup> Toute personne qui s'abonnera avant le 1<sup>er</sup> janvier 1883 recevra gratuitement les numéros de NOVEMBRE et de DÉCEMBRE 1882 correspondant à l'édition qu'elle aura choisie.  
2<sup>o</sup> Toutes les abonnées recevront dans le courant de l'année plusieurs gravures, sujets divers.

3<sup>o</sup> POUR ÉTRENNES 1883: LA VOYAGEUSE BAGLE n<sup>o</sup> 5, charmante machine à coudre, à navette, piqûre solide, et sans envers, valeur réelle 100 fr., sera livrée aux abonnées au prix exceptionnel de 64 fr.  
Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du Gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, à Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.